Limitations temporaires des usages de l'eau

Département de l'Ain Saône aval

CRISE

Particuliers

Arrosage

Interdit



Pelouses, massifs fleuris et plantes en pots

Interdit



Espace vert



Jardins potagers

Autorisé uniquement de 20h à 9h

Lavage

Interdit



Véhicules



Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

Interdit
Sauf conditions particulières

Fontaines



Fermeture

Publiques et privées en circuit ouvert

Remplissage et vidange

Interdits
Sauf activités commerciales et sous conditions particulières



Plans d'eau



Piscines privées et bains à remous (> 1 m³)

Interdits
Sauf conditions particulières

Retrouvez toutes les infos de l'arrêté préfectoral sur le site www.ain.gouv.fr

1 2 3 4

Niveaux d'alerte

PRÉFET DE L'AIN
Liberté Égalité Fraternité

l'eau de l'Ain



Activez les alertes VigiEau *pour rester informé de la situation à votre adresse !*

Flashez le QR-code